

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS D'ACCES

Les formations sont dispensées en français; les stagiaires doivent en maîtriser l'oral et l'écrit. Lorsque des prérequis spécifiques sont nécessaires, ils sont précisés sur les fiches formations du catalogue. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs de la formation et sont considérés comme indispensables. L'outil d'évaluation de ces prérequis est proposé par le formateur.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire, il suffit de se rendre sur le formulaire en ligne dédié et d'indiquer tous les champs requis. Si vous confiez votre budget formation à un organisme gestionnaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès la commande dans le champ prévu pour éviter toute erreur dans la gestion de la facturation.

Si des prérequis sont nécessaires, votre-inscription sera confirmée à l'issue d'une évaluation des prérequis.

CONVOCATION / CONVENTION

A confirmation de votre inscription, nous adresserons :

- Une convention bilatérale de stage en double exemplaire, dont un exemplaire doit être retourné signé avant le début du stage.
- Une convocation au nom du (des) participant(s) et un plan d'accès aux locaux de la formation.

CONTENU DES PRESTATIONS

- animation de la formation est par le formateur prévue au contrat.
- utilisation par les stagiaires des équipements pédagogiques et fourniture d'un support de cours à chaque participant en fonction de la formation suivie.
- Evaluation des acquis en cours de formation, à l'issue, et à froid, et remise d'une attestation de présence à l'issue de la formation.

FACTURATION

Les présentes modalités sont applicables pour les actions de formation relevant ou non de la 6^e partie, livre III, du code du travail. Sauf conditions particulières convenues préalablement à la commande et indiquées sur la proposition, les modalités de facturation seront les suivantes :

Sauf modalités particulières précisées dans les fiches formation, la facturation de la prestation interviendra au terme de l'action de formation.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être transmise après l'envoi du devis. La facturation sera émise directement à l'OPCA concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde excédant le montant pris en charge par l'OPCA sera facturé au client dès la fin de l'action de formation. Dans l'hypothèse d'un abandon de la

COOPERER POUR ENTREPRENDRE

37, rue Bouret - 75019 Paris T. 01 42 63 47 71 E. info@cooperer.coop www.cooperer.coop

Siret : 429 758 725 00056 – APE : 8299Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754736475 auprès de la préfecture d'Île de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agréments de l'Etat.

Union d'Economie Sociale - Société Anonyme Coopérative à capital variable

prise en charge totale ou partielle par l'OPCA (annulation tardive par le client par exemple), la facture sera alors adressée directement au client.

REPORT DE FORMATION

Coopérer pour Entreprendre (CPE) se réserve la possibilité de reporter une formation, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa bonne conduite pédagogique. Coopérer pour Entreprendre en informera le stagiaire dans les 15 jours calendaires précédant le stage et proposera alors de nouvelles dates.

ANNULATION, REPORT OU ABANDON EN COURS DE FORMATION

En cas d'annulation de l'action de formation par le client :

- Annulation intervenant du fait du stagiaire avant le 15e jour calendaire, aucune indemnité ne sera due par le stagiaire, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

- Annulation intervenant du fait du stagiaire entre le 15e et le 8e jour calendaire avant le début de la formation, Coopérer pour Entreprendre facturera directement au stagiaire une indemnité d'annulation égale à 50 % du montant de la formation, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

- Annulation intervenant du fait du stagiaire moins de 8 jours calendaires avant le début de la formation, Coopérer pour Entreprendre facturera directement au stagiaire 100 % du montant de la formation annulée, la prise en charge éventuelle par l'OPCA devenant caduque.

DROITS D'AUTEUR ET REPRODUCTION

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques ou des logiciels mis à disposition par Coopérer pour Entreprendre sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

PRESCRIPTION DE SECURITE ET PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS

Les participants sont tenus de respecter les prescriptions de sécurité et le règlement intérieur en vigueur dans l'établissement/entreprise où se déroule la formation. Ils en sont informés en début de session.

Paris, le 1er janvier 2019

Charlotte DUDIGNAC, Directrice générale Déléguée



COOPERER POUR ENTREPRENDRE

37, rue Bouret - 75019 Paris T. 01 42 63 47 71 E. info@cooperer.coop www.cooperer.coop

Siret : 429 758 725 00056 – APE : 8299Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754736475 auprès de la préfecture d'Ile de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agréments de l'Etat.

Union d'Economie Sociale - Société Anonyme Coopérative à capital variable